

Qui vaccine ?

- **Médecins** (y compris médecins du travail, médecins conseils AM, MISP...): prescrivent et vaccinent – tout lieu
- **Pharmaciens d'officine** (habilités grippe) : prescrivent et vaccinent – tout lieu
- **Infirmiers**: prescrivent et vaccinent – tout lieu
- **Chirurgiens dentistes** : prescrivent et vaccinent avec formation (partie de la formation grippe) – tout lieu
- **Sages femmes**: prescrivent à leur patientèle et vaccinent toute personne – tout lieu
- **Etudiants en santé**: injectent, sous la responsabilité d'un médecin – uniquement en centres de vaccination
 - Les étudiants de troisième cycle en médecine et en pharmacie: sans autre condition
 - Les étudiants de deuxième cycle des formations en médecine, en pharmacie et en maïeutique et les étudiants en soins infirmiers ayant validé leur première année de formation et ayant suivi les enseignements théoriques et pratiques sur la vaccination: en présence d'un médecin ou d'un infirmier :
 - Les étudiants de deuxième et troisième cycles en odontologie et les étudiants de premier cycle de la formation en médecine à partir de la deuxième année ayant effectué leur stage infirmier: avec formation ad hoc et en présence d'un médecin ou d'un infirmier
- **Etudiants de troisième cycle court de pharmacie** : injectent aussi dans les pharmacies d'officine
- **Pharmaciens de PUI, de LBM, de SIS et de sapeurs ou marins pompiers..**: prescrivent et vaccinent avec formation (partie de formation grippe) – uniquement en centre de vaccination
- **Manip radio, techniciens de labo, sapeurs ou marins pompiers , sapeurs sauveteurs et vétérinaires** : injectent, avec formation ad hoc, en présence et sous la responsabilité d'un médecin - uniquement en centres de vaccination